

Direction des personnels d'administration, techniques et d'encadrement (DPATE)

Bureau ATSS et personnels d'encadrement

DPATE

Affaire suivie par : Evelyne MARIE-LUCE Tél : 05 96 52 26 40

Mél: bureau.atss@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville 97279 SCHOELCHER Cedex Schoelcher, le 17 mai 2021

Circulaire n° 2021- 10 DPATE du 19 mai 2021 relative au mouvement interne au titre de l'année 2021

Publics concernés : Mesdames et Messieurs les personnels du rectorat

Objet : mouvement interne au titre de l'année 2021.

Entrée en vigueur : 19 mai 2021.

Notice: La présente circulaire a pour objet de présenter les dispositions relatives au mouvement interne au rectorat au titre de l'année 2021.

Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel ».

Annexes:

- Annexe 1 : Fiche de candidature ;
- Annexe 2 : Liste des postes susceptibles d'être vacants.

Le Recteur de la Région académique de Martinique Chancelier des Universités Directeur académique des services de l'Education nationale

1. Acte de candidature

Les personnels affectés au rectorat qui souhaitent y participer devront faire acte de candidature à l'aide de l'imprimé joint (Annexe 1).

La fiche de candidature devra être adressée à la DPATE, Bureau des personnels ATSS et d'encadrement, par la voie hiérarchique pour le **mercredi 30 juin 2021**, délai de rigueur. A cet effet, vous trouverez en pièce jointe la liste des postes vacants et susceptibles de l'être (Annexe 2).

Les candidats à une mobilité sont invités à prendre l'attache des directeurs ou chefs de service auprès desquels ils postulent.

Tout poste étant susceptible d'être vacant, les candidats peuvent solliciter tout poste de leur choix. A cet égard, il convient de souligner que l'absence de poste publié ne doit pas freiner les agents intéressés par une mobilité. En effet, des opérations de mouvement peuvent être réalisées par le simple croisement des vœux de mobilité alors même qu'aucun poste n'était vacant initialement.

2. Audition des candidats par le directeur ou le chef de service

Même en l'absence de poste vacant, les chefs de service seront tenus de recevoir en entretien tous les candidats qui les solliciteront. Ils devront par ailleurs, faciliter l'entretien du candidat avec l'agent occupant le poste sollicité dans leur service afin que les candidats à la mobilité disposent d'informations précises sur le poste.

Pour le Recteur et par délégation La Sec étaire Générale d'Apaglémie

Mialy VIALLET

Bureau ATSS et personnels d'encadrement

DPATE
Affaire suivie par :
Evelyne MARIE-LUCE
Tél : 05 96 52 26 40

Mél : <u>bureau.atss@ac-martinique.fr</u>

Les Hauts de Terreville 97279 SCHOELCHER Cedex